

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2025**

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

**Délibération DC 2025-011**

Approbation des comptes de gestion 2024

<b>Date de convocation</b> : 28 février 2025	<b>Liste des délibérations affichées le</b> : 07 mars 2025		
<b>Nombre de conseillers en exercice</b> : 84	<b>Présents</b> : 46 à l'ouverture de la séance		
<b>Absents et dépôts de pouvoirs</b> : 0	<b>Excusés</b> : 31	<b>Autres absents</b> : 7	<b>Votants</b> : 46

**Présents** : Serge MOUNIÉ (Artigues), Philippe PARRAUD (Axat), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Évelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (COMUS), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Gaston TRIBILLAC (Escouloubre), Christian SOULA (Espérazza), Rose Marie DAROT (Espérazza), Elvire ANDREWS (Espérazza), Patrick CAZAUD (Espérazza), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginoles), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Madeleine PUJOL (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (St Benoît), Michelle MOULARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Jeanine BOULET (St Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Ste Colombe sur Guette), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

**Excusés** : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Jean Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Éric ASTIER (Corbières), Claire THÉNARD (Courtauly), Julie LE MORVAN (Espérazza), Olivier FROMILHAGUE (Espérazza), Gaël SAN MARTIN (Espérazza), François LACROIX (Espezet), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain BONNÉRY (Nébias), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Amandine MORENO (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Jean Jacques MARTY (St Ferriol), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Jean Christophe GAUVRIT (Tréziers), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne).

**Absents** : Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Jean POLY (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Louis SIRE (St Just et le Bézu) et Marc RIVALS (Villefort).

**Secrétaire de séance** : Anthony CHANAUD

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif et des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,

Considérant que les opérations de dépenses et de recettes paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil,

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	46	Suffrages exprimés	46
Retraits avant vote	0	Pour	46
Abstentions	0	Contre	0

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2024 suivants :

- Budget général,
- Budget annexe Ordures ménagères
- Budget annexe Office de Tourisme Intercommunale
- Budget annexe Station de ski Camurac
- Budget annexe Transports
- Budget annexe Photovoltaïque
- Budget annexe Station-service Axat
- Budget annexe SPANC

Pour extrait conforme  
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 19/03/25
- ❖ et de sa publication le 19/03/25